



# REMISE A NIVEAU DÉCENNALE A LA SÉCURITÉ



## OBJECTIF

Dispenser aux chasseurs la formation obligatoire instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique.

**Cette formation consiste en une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité** dans le but de réduire le nombre d'accidents.

Chaque chasseur doit suivre cette formation dans un laps de temps de 10 ans **sans quoi il ne pourra plus valider son permis de chasser sur le territoire national**.

### Comment suivre la Formation ?

- En présentiel : dates proposées ci-dessous.
- En distanciel : lien sur votre espace adhérents, permettant de suivre, à votre rythme et à votre domicile, les 4 modules.

### Formateurs



CÉLINE DRION



ÉDOUARD BUISSON



STÉPHANE CAMUS



ROBIN GREMILLON



Franck JACOB



ANTHONY MORLET

17 AVRIL ou 20 NOV.

9h ou 13h30

VIRE

21 MARS

9h ou 14h

GUEUGNON

27 FEVRIER

9h ou 14h

ANZY-LE-DUC

19 JUIN ou 18 SEPT.

9h ou 14h

LE CREUSOT

11 DÉCEMBRE

9h ou 14h

AUXY

22 MAI

9h ou 14h

MERVANS

26 JUIN

9h ou 14h

CORTEVAIX

12 JUIN

9h ou 14h

ECUISSES

# PROGRAMME

Le contenu pédagogique a été défini par la Fédération Nationale des Chasseurs avec l'avis de l'Office Français de la Biodiversité ; il est identique pour toute la France.

Cette remise à niveau obligatoire prend la forme d'apports théoriques mais aussi de mises en situation par des vidéos reconstituant des faits réels.

**Elle se compose de modules et se déroule sur environ 3 h 30.**



**1**

## Module 1 :

- Comprendre pourquoi cette formation et ses enjeux pour le monde de la chasse
- Bilan des accidents de chasse saison 2023/24



**2**

## Module 2 :

Cas concrets, grâce à des reconstitutions d'accidents réels en vidéo (réalisation : Cinématir)



**3**

## Module 3 :

- Consignes de sécurité individuelles
- Comportement à adopter pour prévenir les risques



**4**

## Module 4 :

- Le réseau fédéral français
- Les mesures obligatoires de sécurité (chasseurs et non-chasseurs) du schéma départemental de gestion cynégétique

*Places par session*

**35**

*OUVERTURE*

*Chasseurs*

**Infos**

Programme : Edouard BUISSON // 06.77.10.83.98

Inscription : Aurélie MASELLI // 03.85.27.92.71